Ajaccio (Corse) : Mehdi Chemlal jugé en appel pour viol et torture de bébé

28/03/2017 à 12h05

Il y a des dossiers judiciaires qui, sitôt ouverts, vous donnent envie de les refermer. Penser à autre chose, oublier leur existence. L'affaire dont il est ici question est de cet acabit. Les chefs d'accusation, d'abord : viol avec violences, torture et actes de barbarie.

La victime à qui les sévices ont été infligés, ensuite, un bébé de huit mois.

De ces actes, commis dans la nuit du 3 au 4 octobre 2012 à Ajaccio, Mehdi Chemlal a été jugé coupable une première fois. Le 10 octobre 2015, la cour d'assises de Corse-du-Sud a condamné le compagnon fugace de la mère du bébé à vingt années de réclusion criminelle. L'avocat général en réclamait cinq de plus, la défense avait plaidé l'acquittement pour un homme qui clame son innocence depuis le début de l'enquête.

[…]

Corse-Matin

Merci à **Marie Salers**